

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 13 juin 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – COURQUIN Christine – HANOT Laëtitia – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – BONNEL Ludovic – MERESSE Marc - SEVELIN Emilien – LAROBÉ Daniel.

ABSENTES EXCUSEES : Mme ANDREONI Sophie – Mme BIEGANSKI Virginie qui donne procuration de vote à Mr OZENNE Benoît.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : « Convention Financière avec la Communauté de Communes Bresle Maritime dans le cadre des ALSH »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame BOUDIN Sylvie est nommée Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2016 :

*Madame BOUDIN Sylvie, Secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2016, ce dernier est adopté à la majorité : POUR = 13
ABSTENTION = 1.*

CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME :

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer la convention financière avec la Communauté de Communes Bresle Maritime concernant l'avance des aides communales versées aux Familles et remboursement des mises à disposition de Personnels et d'Entretien des Locaux.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016 :

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

A l'unanimité des Membres présents et représentés :

- Association des Amis des Pavillons ALLARD et ISABELLE de EU ...50 euros

- A.D.M.R. de CHEPY.....50 euros
 - Association du Vimeu de CHEPY50 euros
- A la majorité : POUR = 13 ABSTENTION = 1
- Association Sportive Scolaire GS PAUL LENNE.....3.000 euros

PROJET DE MODIFICATION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de la Seine-Maritime arrêté le 31 mars 2016 prévoit l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime intégrant les Communes de Baromesnil, Criel-Sur-Mer, le Mesnil-Réaume, Melleville, Monchy-Sur-Eu, Saint-Pierre-En-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, précédemment membres de la Communauté de Communes Yères et Plateaux. Les 6 autres Communes Membres de la Communauté de Communes Yères et Plateaux seront rattachées à la Communauté de Communes Monts et Vallées

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI, tel qu'arrêté par le Préfet de la Seine-Maritime le 3 mai 2016.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI et autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE HENRI BARBUSSE :

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'estimation financière effectuée par la FDE 80 pour les travaux d'effacement de réseaux dans la rue Henri Barbusse devant le futur aménagement immobilier de l'OPSOM. Cette estimation, non contractuelle, évalue le montant de la participation de la Commune à 28.767 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

- *Donne son accord de principe à la réalisation des travaux susmentionnés,*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'estimation sommaire des coûts de participations établie par la FDE 80,*
- *Confirme son intention de réaliser les travaux pour la fin d'année 2016 en fonction de l'avancement des travaux de l'OPSOM.*

PROJET DE REMPLACEMENT D'UN POINT LUMINEUX RUE LUCIEN GRUET :

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de la Commune suivant :

- *Eclairage public rue Lucien Gruet*

Madame le Maire propose aux Membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 1.451,94 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la Commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- *Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux avec une dépense prise en compte plafonnée au niveau du point lumineux (mât + luminaire) à 1.500 € HT par point lumineux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)537,33 €*
- *Contribution de la Commune914 ,61 €*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- *D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,*
- *D'accepter la contribution financière de la Commune estimée à 914,61 euros.*

MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP :

Madame le Maire expose à l'Assemblée le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres Présents et représentés, décide d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2017 ce nouveau régime indemnitaire.

REMISE EN PEINTURE DE TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES :

Madame le Maire informe l'Assemblée que la FDE, conjointement avec ERDF, aide les Communes pour la remise en peinture des transformateurs électriques.

Les Communes intéressées doivent déposer une demande à la FDE avec photos et devis à l'appui.

Le Conseil Municipal, après délibération et l'unanimité des Membres présents et représentés,

- *DONNE son accord pour la remise en peinture de trois transformateurs électriques,*
- *AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous documents afférents à cette affaire.*

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'EGLISE :

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la consultation de trois cabinets d'architecte pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Wandrille.

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres au cours de laquelle les propositions des trois cabinets ayant soumissionné ont été examinées.

<i>N° ordre de dépôt</i>	<i>Nom du Candidat</i>	<i>Date de dépôt</i>	<i>Montant de l'Offre</i>
1	<i>Cabinet d'Architecture Jean-Louis SEVIN à ALBERT</i>	21/04/2016	21.450 HT 25.740 TTC
2	<i>Bureau d'Etudes Francis et Jérôme LAMY à FRIVILLE- ESCARBOTIN</i>	25/04/2016	20.475 HT 24.570 TTC
3	<i>Reynald POLLET Architecte DPLG à AULT</i>	25/04/2016	19.500 HT 23.400 TTC

*L'offre de Monsieur POLLET a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres.
Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, des Membres présents et représentés*

- *Décide de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offre et de retenir l'offre de Mr POLLET Reynald, Architecte DPLG à AULT (80).*

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

- *Madame le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réparation de toiture sont nécessaires sur le bâtiment loué Place Jean Moulin. Avant de se prononcer sur l'étendue des travaux à effectuer, réparation ou réfection complète, des devis seront demandés. Décision lors d'une prochaine réunion.*
- *Madame le Maire sollicite le concours du Conseil Municipal pour la distribution de petits livrets sur le passé industriel de DARGNIES, l'Assemblée se propose de les distribuer en même temps que les inscriptions pour le barbecue du 14 juillet.*
- *Madame le Maire rappelle que désormais la poste sera ouverte du lundi au samedi de 9 H 00 à 11 H 00.*
- *Madame Claudine PARMENTIER fait le point sur l'organisation des festivités de juillet et informe le Conseil que les enfants qui monteront sur les chars seront désignés par tirage au sort.*
- *Concernant l'état d'avancement du PLU, la DREAL à la date du 14 juin 2016 ne s'étant pas prononcée, l'élaboration du PLU sera soumise à évaluation environnementale stratégique.*

La séance est levée à 19 H 50